

## contrat de mandat

Par **Apsara**, le **05/12/2006** à **13:06**

Dans le cas où le mandataire excède ses pouvoirs, le mandant est-il tout de même tenu des actes ainsi passés avec les tiers? Ces actes sont-ils nuls ou restent-ils valables? J'ai entendu les 2 versions alors je me pose la question!

Link not found or type unknown